



## Raccourcir le préavis de départ?

Par vse, le 25/02/2008 à 15:32

Bonjour,

Je vous explique ma situation: J'ai pris un appartement en location avec mon amie depuis le mois de aout 2007 . j'ai alors signé un bail de 6 ans et il y est spécifié qu'il y avait 3 mois de préavis en cas de départ. Comme le mois d'aout commence un mercredi, nous avons demandé à avoir les clefs le vendredi avant pour déménager plus tranquillement. Ces 4 jours nous ont été facturés au prorata du loyer.

Aujourd'hui, notre petite famille s'agrandit et nous avons décidé de déménager. nous avons donc envoyé notre préavis de départ ( 3 mois) au propriétaire de l'appartement. En effet nous avons pu trouver assez vite un autre logement.

Aujourd'hui ma question est la suivante. Est-il possible de faire appliquer la nouvelle loi sur le préavis de départ c'est à dire passer de 3 mois à 1 ou 2? et si oui comment?

Si ce n'est pas possible, comme nous partons le 25 mai et que le bail ne sera pas fini, est-ce que je peux ne payer le dernier mois qu'au prorata de la période habitée du logement?

Merci de votre réponse